

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2020-2021

CALENDRIER PRÉVISIONNEL	DATES IMPORTANTES	PRÉCISIONS
-Pré-rentrée -Rencontre avec votre tuteur de terrain	14 août 2020	Après -midi
Rentrée des classes	17 août 2020	Présence des 2 stagiaires
-Journée d'accueil des PES en circonscription -Accompagnement par le tuteur de terrain	19 août 2020	3 h
-Journée d'accueil des PES à l'INSPE	26 août 2020	
-Commission d'évaluation pour l'UE «pratique professionnelle» des M2	3 février 2021	Concerne uniquement les M2 et DU1
Mouvement Intra départemental	Avril 2021	Participation obligatoire
Jury académique de titularisation	Fin juin-début juillet	4 possibilités : titularisation, renouvellement, prolongation , non validation

RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

- ◆ L'enseignant est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence.
- ◆ Les enseignants sont responsables du dommage causé par leurs élèves pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

Selon le cas, c'est votre responsabilité civile ou pénale qui peut être mise en jeu.

(informations complémentaires concernant la responsabilité des enseignants en lisant l'article L 911-4 du Code de l'éducation).

INDEMNITÉS : carnet de Stage SNALC

TRAITEMENT PE

ÉCHELONS	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	TRAITEMENT NET RÉUNION	GAIN
1 1an	390	1827,55 €	2320,51 €	
2 1an	441	2066,54 €	2623,96 €	303,45 €
3 2ans	448	2099,34 €	2665,61 €	41,65 €
4 2ans	461	2160,26 €	2742,96 €	77,35 €
5 2ans 6mois	476	2230,55 €	2832,21 €	89,25 €
6 2 ou 3ans	492	2305,52 €	2927,41 €	95,2 €
7 3ans	519	2432,05 €	3088,07 €	160,66 €
8 2ans 6mois ou 3ans 6mois	557	2610,12 €	3314,17 €	226,10 €
9 4ans	590	2764,75 €	3510,51 €	196,34 €
10 4ans	629	2947,51 €	3742,57 €	232,06 €
11	673	3153,69 €	4004,36 €	261,80 €

LE SNALC UN SYNDICAT INDÉPENDANT AU SERVICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

NOUS SOMMES MAL PAYÉS !

Le SNALC s'est prononcé CONTRE le PRCR. Aujourd'hui tout le monde est d'accord pour confirmer ce que le SNALC avait annoncé : les quelques avantages que nous en tirons sont bien maigres et, plus que jamais, l'iniquité et l'injustice font loi. Le SNALC réclame une vraie revalorisation pour tous les collègues. Il dénonce le projet de réforme des retraites et ses effets catastrophiques sur les montants de nos pensions. Il est inadmissible d'entendre que les salaires des enseignants ont déjà été suffisamment revalorisés par le PRCR ! La Cour des comptes, elle-même, a constaté que les professeurs des écoles gagnent en moyenne 35% de moins que les autres cadres A de la fonction publique. ■

ÉGALITÉ ET FONCTION PUBLIQUE

Le SNALC défend une école républicaine de qualité partout et pour tous. L'égalité de droit et l'équité de traitement résultent des concours nationaux, des programmes et d'un cadre légal fort. En conséquence le SNALC défend le maintien des concours de recrutement nationaux et refuse le démantèlement de l'Éducation nationale. ■

UNE HIÉRARCHIE QUI DOIT NOUS PROTÉGER

Le SNALC dénonce l'attitude de certains inspecteurs qui accordent aux parents une confiance absolue sans avoir consulté les équipes enseignantes. Le SNALC constate que trop souvent les EN se concentrent sur leurs missions d'évaluation et de contrôle des enseignants au détriment de l'accompagnement des collègues. Le SNALC rappelle par ailleurs que l'une des missions des EN définie par la loi est de protéger et défendre leurs équipes. ■

TEMPS SCOLAIRE : RESPECTONS LE CHOIX DES COLLÈGUES

Après avoir anticipé les conséquences de cette réforme pour la profession, le SNALC s'est immédiatement opposé à la semaine de 4,5 jours. Et pour cause, aucun bénéfice réel sur l'attention et les résultats des élèves n'a été constaté. Depuis, beaucoup d'écodes ont fait le choix d'un retour aux 4 jours. Bien qu'opposé à la réforme, le SNALC soutient avant tout que le choix des équipes soit respecté. ■

UNE ÉCOLE POUR APPRENDRE

Le SNALC considère que l'école doit d'abord transmettre des savoirs et des connaissances. Elle ne doit pas être le réceptacle de toutes les demandes éducatives de la société, ce n'est pas sa mission. La transmission des savoirs et des savoir-faire nécessite le plus de temps possible. ■

#PASDEVAGUE : ÇA CONTINUE !

Le SNALC déplore le climat de suspicion à l'égard des enseignants pourtant soumis à la multiplication des conflits avec certains parents, municipalités, voire inspecteurs, directeurs ou collègues. Ces situations, malheureusement en augmentation considérable, s'apparentant à du harcèlement sont intolérables. ■

LAÏCITÉ : TOUTE LA LOI DE 2004, RIEN QUE LA LOI DE 2004

La laïcité est un gage de neutralité, décliné et de respect des valeurs. Le SNALC est particulièrement attaché à la laïcité républicaine qui est un atout majeur de l'École de la République. C'est la raison pour laquelle le SNALC demande l'application stricte de la loi du 15 mars 2004. ■

LA DÉFENSE DES CONDITIONS MATÉRIELLES ET MORALES

Le SNALC persiste que la dégradation des conditions de travail n'est pas une fatalité, travaille à la restauration du respect et de la considération du métier de professeur. Aujourd'hui, la profession n'attire plus car elle est mal rémunérée, socialement déconsidérée, et ses conditions d'exercice sont de plus en plus difficiles voire intolérables. ■

DE LA FORMATION, PAS DU FORMATAGE !

Les plus anciens se souviennent des stages de trois ou quatre semaines qui permettaient à la fois de suivre une formation, de renouveler sa pratique ou d'approfondir certains sujets, mais aussi de souffler un peu. Dans le premier degré, le SNALC déplore la quasi disparition de la formation continue. Ce qui est proposé actuellement est loin de correspondre en quantité et en qualité aux besoins et demandes des collègues. Le SNALC dénonce également une formation initiale trop théorique et coupée des réalités de terrain. ■

Y'A-T-IL UN MÉDECIN À L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Aujourd'hui, il est demandé une visite médicale régulière pour les personnels de mairie chargés de l'accueil des enfants le matin, il reste constamment de voir que les professeurs en contact permanent avec les élèves ne peuvent bénéficier d'une médecine du travail digne de ce nom. ■

DE LA BIENVEILLANCE POUR LES FINS DE CARRIÈRE

La périalité du métier et le recul de l'âge de la retraite nécessitent une réelle réflexion sur l'aménagement des fins de carrière. Nous lions pas que la qualité de l'enseignement dépend aussi de l'état de fatigue voire d'épuisement du professeur. ■

L'INCLUSION NE DOIT PAS CRÉER DE LA SOUFFRANCE

Le SNALC est favorable au principe de l'inclusion, à condition qu'elle soit profitable et réalisable (formation, accompagnement humain et matériel). En revanche, le SNALC s'oppose à des inclusions non réalistes qui permettraient surtout de tirer des économies dans le domaine de la santé et qui pénaliseraient autant les élèves que les enseignants. Not à l'inclusion violente qui malmène les élèves ET les professeurs. ■

HOMMES ET FEMMES- ORCHESTRES : ÇA SUFFIT !

Les professeurs des écoles ont de plus en plus de missions chronophages, enquêtes en ligne, obligations diverses et variées. Le SNALC rappelle que la mission première du professeur est d'enseigner et non de devenir une professe administratrice. Il est grand temps de libérer les professeurs des écoles pour les laisser exercer leur métier. ■

DIRECTION D'ÉCOLE : STOP À LA SURCHARGE ET À LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La situation ne peut plus durer. À chaque nouvelle mission, nouvelle charge de travail, nouvelles responsabilités, nouveaux problèmes. Ces missions doivent être cadrées, le champ d'action du directeur clairement identifié et juridiquement précisé. Le SNALC entend ainsi éviter les abus de certains inspecteurs ayant oublié que le directeur n'est pas convertible à merci. Il est indispensable d'attribuer à chaque directeur une aide administrative humaine et pécuniaire, d'augmenter la prime de direction et de revoir les seuils de décharges. ■

L'ÉCOLE MATERNELLE

Le SNALC considère que l'école maternelle pose pour chaque enfant les bases du reste de la scolarité, la confiance en soi, les relations aux adultes et aux enseignants (premières interactions avec l'institution scolaire), la formation du langage, la préparation au CP, etc. Le SNALC s'est prononcé en faveur de l'école maternelle obligatoire, persuadé qu'une scolarité bien commencée par l'enfant de maternelle a des répercussions sur sa scolarité ultérieure. ■



snalc